

LE TITRE POURRAIT faire penser à une invitation au voyage, la « planète DSU » vaudrait le détour, on y conduirait une approche particulière du projet urbain... C'est bien parce que la plupart des chartes DSQ de la fin des années quatre-vingts, et a fortiori les contrats de ville, accordent une large part au « projet urbain » que nous avons souhaité lui consacrer ce treizième numéro des cahiers du CR•DSU.

Alors d'abord, une approche récapitulative des démarches conduites en Rhône-Alpes (avec la spécificité de l'agglomération lyonnaise et des compétences de la Communauté urbaine en matière d'urbanisme) et le parti de montrer des réalisations dans toutes leurs composantes tout en mettant l'accent sur le traitement d'une dimension particulière : la durée, la qualification des espaces, la rue, la diversification des fonctions, la requalification du commerce, le désenclavement et la concertation... comme autant d'invariants du projet urbain.

Ensuite une approche plus réflexive, « retour de la pensée sur elle-même », tentative du moins ! Des acquis, qu'il s'agisse de penser le projet urbain avec l'espace de la pratique - celle des habitants -, qu'il s'agisse des systèmes d'organisation et de partenariat. Avant de redire la gravité de la question sociale et politique, toile de fond sur laquelle la ville et ses quartiers se fabriquent et se gèrent dans la continuité...

PROJET, PROJETS URBAINS

Bien des réalités différentes se dissimulent derrière le terme de projet, a fortiori derrière le « projet urbain », concept ouvert qui permet aux différents acteurs et décideurs d'ouvrir une négociation et de trouver un langage commun. Nous ne trancherons pas ici, mais peut-être faudrait-il engager une vraie réflexion sur l'apparence de liberté et de faculté d'appropriation que le terme comporterait. Les « acteurs de la ville » attribuent des qualités précises à la notion de projet urbain. On ne fait pas référence à un produit fini (sans doute en voulant opposer-là le geste architectural), mais à un processus qui prend tout son sens dans la durée et est riche de complexité puisqu'il s'agit d'articuler des territoires à différents niveaux, des temporalités variables et des registres diversifiés : l'urbain, le social, l'économique et le politique.

L'intention du projet urbain exprimée dans les chartes d'objectifs ou contrats de ville repose sur quelques principes clés généraux. Il s'agit de « finir » et/ou de remettre à niveau les quartiers, de les doter des équipements, des espaces, des circulations... des attributs fonctionnels qui rendent la ville habitable. Il s'agit aussi de considérer les quartiers comme des morceaux de ville et de les inscrire dans le territoire urbain. Dans un contexte de « quartiers en difficultés », la consistance des projets urbains prend une dimension particulière, car elle se développe sur des espaces aménagés, des espaces habités, vécus, investis par des habitants, où se construit leur histoire. On dit que rien ne se fera sans eux, que la valeur même des projets se mesurera à l'aune de leur propre satisfaction. Ce qui suppose la recherche préalable de principes de pertinence en fonction des groupes et de leurs usages, actuels ou potentiels, des lieux.

TRANSFORMATIONS

Le projet urbain en site DSU peut être dans ce sens une formidable occasion d'échanges et de compréhension mutuelle, un moment clé dans l'histoire d'un quartier et d'une ville, mobilisant les partenaires, acteurs politiques ou économiques et les habitants pour de vrais enjeux d'avenir.

Le projet urbain s'affirme de la sorte plus comme un outil que comme une fin en soi, une méthode, une démarche dans laquelle les habitants devront garder une marge de manœuvre, un espace de libre expression et, si des conflits apparaissent, ils ne pourront que faire progresser les solutions communes. Avec le temps et l'expérience acquise, des dynamiques se sont installées sur les quartiers. Le partenariat avec les maîtres d'ouvrage est devenu une réalité positive.

De même, doit-on inscrire en solde positif l'adaptation des systèmes d'organisation pour « gérer des projets complexes en sites habités ». De la maîtrise d'ouvrage à la maîtrise d'œuvre sans oublier les intervenants sociaux « de l'ombre », on constate une réelle transformation de l'action publique, de ses modalités, et ce, dans le meilleur des cas, de manière partagée : collectivités territoriales, bailleurs sociaux, État... Une dynamique de transformation portée par des hommes et des femmes dont la conviction « durable » est un élément déterminant.

ENCORE DEVANT NOUS...

Considérer le projet urbain comme un élément du projet de développement global du quartier et de la ville, engage à plusieurs titres.

La gestion. Il s'agit de trouver les moyens d'assurer des services qui garantiront une « qualité de la vie au quotidien ». La définition de nouvelles domanialités, l'engagement de certains bailleurs sociaux, les chartes signées entre les différents partenaires après la réhabilitation, sont autant de démarches qui vont dans ce sens et qui devront être amplifiées. Cependant, les habitants mobilisés pendant la réhabilitation disent manquer des cadres juridiques qui leur permettraient d'avoir un poids dans cette exigence qui les concerne en premier.

La permanence. Concevoir le projet urbain comme un processus de développement, et pas seulement dans une logique de réparation, implique de garantir l'adaptation aux réalités socio-spatiales et sans doute de repenser les modes de production de la ville ; l'atelier de travail urbain de Grande-Synthe, qui propose des formes de travail permanentes où les différents enjeux et niveaux de construction de la ville sont intégrés par les partenaires habitants, élus et techniciens, témoigne de cette perspective.

Dans ce sens, le projet urbain en site DSU s'inscrit dans les processus d'évolution de la ville. En contribuant à l'intégration des quartiers, on peut penser qu'il expérimente des méthodes transposables à d'autres situations urbaines. ■

Le comité se réédition

